



Les résidences
jazz,
modèle
vertueux
de compagnonnage

Jacques Panisset



Villa Médicis

Bien que le terme de "résidence" n'apparaisse effectivement qu'à partir des années 1980 dans le vocabulaire des politiques publiques, la pratique en est beaucoup plus ancienne. Les exemples abondent où les princes et les mécènes, protecteurs des arts et des lettres, ont pratiqué la « mise en résidence » d'artistes, leur offrant pour une période variable et de façon plus ou moins désintéressée, protection, logement, rémunération. Ainsi, le roi François 1^{er} installa-t-il Léonard de Vinci au Château de Clos Lucé en 1516, lui servant une pension annuelle de mille écus, afin de lui permettre d'être « libre de rêver, de penser et de travailler »... Dans cette lignée, l'offre la plus prestigieuse est celle proposée depuis 1666 par l'Académie de France à Rome à la Villa Médicis, couvrant tous les domaines des arts, y compris la musique. L'institution a accueilli la plupart des compositeurs ayant marqué les musiques savantes et s'est même entr'ouverte dans la période récente à des esthétiques plus populaires, avec la chanteuse Claire Diterzi et le flûtiste Malik Mezzadri, actuellement en résidence à Royaumont. Une ouverture modeste mais polémique qui s'est toutefois poursuivie en 2015 avec Fantazio, mais est restée sans lendemain dans le domaine du jazz et des musiques improvisées.

Le processus est aujourd'hui plus démocratique et les modalités de mise en œuvre des résidences relevant de l'État et par extension, des diverses collectivités ou des structures

subventionnées, sont définies par des textes¹. Il convient de distinguer le cas de l'« artiste associé », qui est en fait un « artiste en résidence » davantage impliqué dans le projet global d'un établissement et de manière plus transdisciplinaire. La typologie des résidences jazz varie aussi fortement en fonction du projet et des établissements accueillant ces artistes, avec des incidences non négligeables quant aux moyens financiers, techniques et humains investis².

Trois musiciens et compositeurs ont accepté de rendre compte de leur expérience : la trompettiste Airelle Besson, qui a achevé en juin une résidence de trois ans au festival Jazz Sous Les Pommiers à Coutances³, le contrebassiste Yves Rousseau et le violoniste Régis Huby, lesquels ont tous deux travaillé au Théâtre 71 à Malakoff⁴.

Le cahier des charges commun à ce type de résidences comporte trois volets principaux :

1. Circulaire n° 2006/01 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences du Ministère de la culture.
2. Le financement des résidences jazz, dont bénéficient majoritairement les scènes nationales et les scènes conventionnées, relève essentiellement d'un dispositif commun avec la musique contemporaine mis en place par le ministère de la culture, dénommé « soutien à la résidence de compositeurs dans les lieux pluridisciplinaires ».
3. Une résidence qui prend pied au Théâtre Municipal de Coutances. Anne Pacéo qui est intervenue en Franche-Comté avec Cyclop Jazz Action en 2016-17, y succède à Airelle Besson pour deux ans à la rentrée 2017.
4. Le Théâtre 71, Scène Nationale de Malakoff est aujourd'hui l'une des plus engagées dans le secteur du jazz. Arrivée à sa direction en 2011, Pierre-François Roussillon a souhaité faire évoluer la structure en proposant une ambition politique de résidences, chorégraphiques et musicales.

diffusion, création, médiation. Le premier consiste d'abord à permettre aux artistes résidents de présenter leurs projets existants dans la programmation de saison de l'établissement. Ce temps de présence récurrent leur permet de mieux faire connaître leur démarche artistique et d'établir de futures collaborations avec les acteurs du territoire. Yves Rousseau, premier résident à Malakoff trois ans durant, avait déjà l'expérience des résidences. Il avait effectué la première en 1993 au festival Jazz Sous Les Pommiers, avant de travailler avec des Scènes nationales ou conventionnées, puis avec une

SMAC⁵ généraliste. À nouveau en résidence pour deux années à partir de septembre 2017 dans les Yvelines, il réservera la seconde à la création d'un nouveau programme.

Une résidence doit en effet permettre d'allouer du temps et des moyens à la création tout en laissant le maximum de liberté aux artistes. Ainsi, lors de sa première saison, Régis Huby a pu monter la version scénique d'un ambitieux projet *All Around* qui n'existait auparavant que sur disque. Selon lui, ce projet inclassable, situé entre la chanson et le jazz et réunissant onze musiciens autour de la chanteuse Maria-Laura Baccarini, n'aurait pas été possible sans l'aide apportée par cette résidence, qui lui a permis de « donner du temps au temps ». Mais ce projet est resté un « one-shot » malgré les multiples retours positifs de la profession et l'activation des réseaux de la Scène nationale. Une situation également expérimentée par Airelle Besson à Coutances en 2016. Ayant eu la possibilité d'écrire pour un orchestre symphonique et la chanteuse Youn Sun Nah, elle a vécu cette expérience comme un « luxe ». Cette création ambitieuse, restée sans lendemain, a toutefois contribué à donner davantage de visibilité à son travail (déjà récompensé d'une Victoire du jazz en 2015 et du prix Django Reinhardt en 2014).

Ces deux expériences permettent de soulever la question de l'accompagnement des créations, un problème auquel se heurtent tant

5. Scène de Musiques Actuelles



Dans le prolongement, création initiée par Régis Huby au Théâtre 71 de Malakoff

les artistes que les producteurs, en particulier au terme d'une résidence. Sur ce point, le directeur du Théâtre 71, Pierre-François Roussillon, a pris la problématique à bras-le-corps en devenant producteur-délégué et en s'impliquant personnellement dans le démarchage des structures d'accueil potentielles. Régis Huby prolonge actuellement sa résidence dans ce lieu pour une troisième saison, "hors-dispositif" avec pour objectif une création réunissant seize musiciens, comprenant son quartet habituel, le quatuor IXI et des musiciens invités. Malgré son caractère hors-normes, ce projet sera diffusé près de 13 fois sur la prochaine saison en France et en Europe, car plusieurs partenaires du Théâtre 71 se sont engagés en préachat. Mais la décision finale de se lancer dans l'aventure n'a été prise qu'au terme d'un processus rigoureux de maîtrise du budget afin de rendre le coût compatible avec les possibilités des acheteurs potentiels. Un compagnonnage dont le niveau d'implication suivie fait plutôt figure d'exception.

Le volet médiation, à savoir la prise en compte de "l'écosystème" social et culturel d'un territoire est peut-être celui auquel les artistes comme les lieux d'accueil sont les plus sensibles, tant cette dimension de l'action est devenue aujourd'hui un paramètre essentiel de sa réussite. La qualité de la relation que les artistes peuvent établir avec les publics et plus largement avec les populations lors de leur résidence constitue un élément récurrent du bilan positif qu'ils en dressent. Ainsi Yves Rousseau, tout en approfondissant sa science de la « mise en scène musicale », a-t-il « fait des ponts », contribuant à faire tomber des clivages tant chez ceux qui pratiquent la musique qu'au niveau du "grand public" ou des scolaires : « Les résidences ne sont pas

faites pour ceux qui appartient à des chapelles ». Un vécu entièrement partagé par Régis Huby, loin de se trouver « enfermé dans les contraintes d'un territoire ». Les actions menées par les trois artistes ont en effet touché aussi bien des scolaires que des personnes souffrant d'un handicap, des établissements d'enseignement spécialisé (conservatoires, écoles de musique) que des établissements scolaires généralistes (collèges, lycées) ou des centres sociaux. La plupart du temps, l'enjeu majeur a été de sensibiliser le "grand public", en recherchant les formes les plus susceptibles d'être acceptées par tous : concerts en appartement, séances d'écoute de disques avec discussion, lien avec la chanson populaire dans le cas d'Yves Rousseau. Pour les rencontres musicales et les projets participatifs, ce dernier a eu recours aux techniques de *sound painting* et a beaucoup travaillé sur l'articulation texte/musique. Airelle Besson a appris « à faire le tri » et à hiérarchiser ses priorités mais a multiplié les expériences parfois les plus inattendues, tel ce projet monté avec une comédienne sourde qui l'a profondément marqué. Elle redoute aujourd'hui le « baby blues » post-résidence car elle a eu le sentiment de vivre à Coutances les trois années les plus riches de sa carrière !

Les limites du système concernant le jazz tiennent tout d'abord au nombre limité de lieux susceptibles de s'engager dans des projets à moyen ou long terme dont très peu de Scènes nationales. Ensuite, bon nombre de supposées « résidences » ne disposent en réalité pas des moyens techniques ou financiers garantissant à la fois un travail sérieux de création mais également une pénétration fine du territoire et de ses publics. La question, récurrente, reste donc posée : existe-t-il une différence de traitement des créateurs entre

le secteur du théâtre ou de la danse et celui de la musique, tant en ce qui concerne le cadre de la mise en résidence que les moyens mis à disposition ? Mais il est évident que la dynamique née d'une résidence où le facteur temps permet de construire du commun, contribue à un enrichissement mutuel, tant du côté de l'opérateur que de celui des artistes. ■



Airelle Besson, Youn Sun Nah et l'Orchestre Régional de Normandie à Jazz sous les Pommiers (Coutances, avril 2016)